

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2025	81

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 17

Le trois Décembre 2025 à 19 h 30

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

**Date de convocation :**

27.11.2025

**Date d'affichage :**

27.11.2025

**PRESENTS :** SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, THIMOTHE Ketty, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, LHOMME Louisette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, LUKUNGA Joseph.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur TRABELSI Daniel qui a donné pouvoir à Madame WILLET

Monsieur ADOUENI Léon qui a donné pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty

Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC

Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie

Madame POUSSON Fanny qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia

Monsieur ROBERT Bruno

Madame ZITO Josette

Madame BOULE Annie

Monsieur BOSCHARD Frédéric

**Secrétaire de Séance : Monsieur Benoit-Dominique DUVILLIER**

OBJET : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement (RPQS) du SIA Le Plessis Belleville – Lagny le Sec – Silly le Long – Eve et du rapport annuel du déléguétaire (RAD) du service public d'assainissement pour l'exercice 2024

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-5 et D.2224-3

**Vu** l'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 prévoyant une obligation de transparence au renforcement de la protection de l'environnement,

**Vu** le décret n°2015-1820 du 29 décembre relatif aux modalités de transmission du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, qui impose un délai maximum de 9 mois suivant la clôture de l'exercice concerné, pour présenter le rapport sur le prix et la qualité des services à l'assemblée délibérante,

**Vu** la délibération n°2025-05 du conseil syndical du SIA Le Plessis Belleville – Lagny le Sec – Silly le Long – Eve

**Vu** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2024,

**Vu** le rapport annuel du délégataire du service assainissement pour l'exercice 2024

**Considérant** que les Maires des communes membres du SIA doivent présenter ces rapports à leur conseil municipal, au plus tard dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2025.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du SIA au titre de l'exercice 2024,

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire du service pour l'exercice 2024,

- **PRECISE QUE** ces rapports seront mis à disposition du public en mairie et au siège du SIA.

Fait et délibéré le 3 Décembre 2025 à Le Plessis Belleville  
Le Maire, Dominique SMAGUINE

